

Le système électronique de surveillance de la pulvérisation des terres agricoles gagne de plus en plus d'utilisateurs

Автор(и): Растителна защита ; БАБХ, Българска агенция по безопасност на храните

Дата: 24.01.2021 Брой: 1/2021



Selon les données de l'Agence bulgare de sécurité alimentaire (ABSA), au 22 janvier 2021, un total de 5 000 utilisateurs – apiculteurs et producteurs agricoles – se sont inscrits sur la Plateforme électronique de notification des activités de protection des plantes, de désinfection et de désinsectisation (PENAPPD). À compter du 1er mars 2021, les notifications se feront exclusivement via la plateforme électronique.

Le système électronique de contrôle de la pulvérisation des zones agricoles a été annoncé fin 2020, son rôle principal étant d'informer les propriétaires de ruchers des traitements à venir avec des produits

phytopharmaceutiques.

Les producteurs agricoles sont désormais tenus, via la nouvelle plateforme, de fournir une notification 72 heures avant le début de leurs activités planifiées de protection des plantes. Après l'enregistrement électronique et l'annonce d'une pulvérisation à venir, le système envoie automatiquement un message électronique (SMS) au téléphone et à l'adresse e-mail des propriétaires de ruchers. Parallèlement, l'emplacement de l'opération de protection des plantes concernée sera visualisé sur la carte de la plateforme.

Les producteurs agricoles s'inscrivent avec une adresse e-mail et un numéro de certificat conformément à l'article 83 de la Loi sur la protection des plantes, disponible dans le registre des personnes titulaires d'un tel certificat les autorisant à utiliser des produits phytopharmaceutiques de la catégorie d'usage professionnel. Pour eux, l'obligation de saisir un numéro de téléphone lié au certificat de l'article 83 lors de l'inscription demeure.

Les apiculteurs s'inscrivent avec une adresse e-mail et un numéro de rucher provenant du certificat d'enregistrement de l'exploitation d'élevage. Après avoir créé un profil sur la plateforme, ils doivent indiquer l'emplacement de leurs ruchers. Il existe deux options. Sur la carte affichée à l'écran, ils doivent cliquer pour marquer l'emplacement du rucher. L'autre option consiste, pour l'utilisateur se trouvant physiquement à l'emplacement du rucher avec un récepteur GPS approprié – téléphone portable ou tablette – à positionner également l'emplacement du rucher. S'il y a plus d'un rucher, ils doivent également être positionnés sur la carte afin qu'une notification puisse être fournie en temps utile en cas de traitements avec des produits phytopharmaceutiques.

L'inscription et l'utilisation de la plateforme sont gratuites pour tous les utilisateurs disposant d'un compte e-mail actif.

L'inscription et l'utilisation de la plateforme sont gratuites pour tous les utilisateurs disposant d'un compte e-mail actif.

Les apiculteurs et les producteurs cultivant des zones avec des cultures agricoles doivent s'inscrire dans le nouveau système de notification de pulvérisation de l'ABSA

À compter du 1er mars 2021, les notifications se feront exclusivement via la plateforme électronique.

Il est conseillé aux producteurs et aux apiculteurs de s'inscrire sur la plateforme électronique avant le 31 janvier 2021, mais après cette date, la possibilité d'inscription ne sera pas interrompue. L'inscription de nouveaux

utilisateurs sera possible, y compris pour les producteurs agricoles nouvellement enregistrés, les apiculteurs et les propriétaires de ruchers mobiles.

Dans le cas de traitements effectués jusqu'au 28 février 2021, la notification peut être réalisée selon la procédure existante – via le maire de la localité, qui annonce et diffuse l'information via les médias locaux ou via la PENAPPD.

Manuel de l'utilisateur

Interview de Radka Krasteva, experte principale à la Direction "Produits phytopharmaceutiques, engrais et contrôle" de l'Agence bulgare de sécurité alimentaire pour la radio "Focus" sur le sujet.